

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 octobre 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Daniel GAGNON - Nicolas ISNARD - Richard MALLIÉ - Pascal MONTECOT - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 025-2459/17/BM

■ Octroi d'une aide à l'immobilier en faveur des sociétés FM Développement et Connect Sytee pour la construction d'un bâtiment sur la ZAC du Carreau de la Mine à Meyreuil - Approbation d'une convention

MET 17/4732/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Mis en place par la Communauté du Pays d'Aix en 2012, le dispositif d'aide à l'immobilier vise à favoriser l'ancrage des entreprises industrielles sur le territoire. Il consiste à cofinancer, à hauteur de 20 % maximum, des opérations d'investissement immobilier menées à l'initiative d'entreprises industrielles ou de services à l'industrie, qu'il s'agisse d'opérations de construction, d'acquisition ou d'extension de locaux d'activités. Cette aide est conditionnée par la création d'emplois.

1. Présentation des entreprises bénéficiaires (membres du groupe Hévolya)

Suite à la délibération ECO 008-1053/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 de céder au groupe HEVOLYA le lot M de la ZAC du Carreau de la Mine, un compromis de vente a été signé le 20/01/2017.

Ainsi, le groupe HEVOLYA présent sur Aix-en-Provence depuis 1998, détient quatre sociétés spécialisées dans le montage et la vente de conteneurs et mobilier urbain de collecte de déchets.

Il intervient donc dans le domaine de la pré-collecte des déchets et compte parmi ses clients des grands acteurs du marché (industriels, collectivités locales...)

Dans le cadre de l'acquisition prévue, il est prévu la construction d'un bâtiment permettant d'accueillir deux sociétés détenues à 100 % par le groupe HEVOLYA : FM Développement et Connect Sytee.

Signé le 19 Octobre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 15 novembre 2017

La société FM Développement créée en 1998, est spécialisée dans la fourniture de produits liés à l'environnement (gestion des déchets). Elle commercialise une large gamme de produits sélectionnés pour leur innovation, leur qualité et leur inscription dans une démarche environnementale : gamme de conteneurs roulants à déchets, équipement de puces électroniques pour la pesée ou le contrôle, des collecteurs, des colonnes aériennes...

Elle dispose d'un partenariat exclusif avec un groupe européen ayant différentes usines en Europe et proposant des produits certifiés et conformes aux normes EN 840 (certificat de qualité).

A hauteur de 1,14M€ en 2016, le chiffre d'affaires est en augmentation depuis 3 ans et se concentre autour de l'activité recentrée autour du négoce et des prestations d'entretien-maintenance de conteneurs à déchets (atelier de montage, assemblage, entretien...).

La société emploie aujourd'hui 3 salariés et prévoit de créer 2 emplois pour assurer le montage, la livraison et la maintenance dans des locaux adaptés.

La société Connect Sytee a été créée en 2006 afin de répondre à une demande croissante dans le domaine des conteneurs enterrés et semi-enterrés. Ainsi, cette société est spécialisée dans le montage, la vente et la maintenance des conteneurs gros volume.

Elle assure actuellement la distribution du concept « Cliink » sur toute la France en partenariat avec une entreprise locale qui a conçu ce procédé d'incitation au tri.

La société dispose également d'un contrat d'exclusivité avec un fabricant de corbeilles compactrices à énergie solaire.

Par ailleurs, la société se positionne sur un appel à projet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur avec la conception d'une plateforme connectée.

Connect Sytee ne dispose que d'un salarié à ce jour mais prévoit le recrutement de 3 personnes pour répondre à son développement.

2. Le projet immobilier

Les bureaux qui accueillent FM Développement et Connect Sytee (dont le groupe est propriétaire) ne sont plus adaptés aux besoins des sociétés et FM Développement doit louer depuis plusieurs années un local pour le stockage de matériel.

Ainsi, l'acquisition du terrain sur Meyreuil permettra à la SCI Arkadia (porteuse de l'investissement immobilier pour le compte de FM Développement et Connect Sytee) de construire un bâtiment dimensionné à leurs développements.

La surface de plancher sera de 642m² sur un terrain de 3562m². Elle permettra de créer des espaces de bureaux et un atelier de montage/stockage (560m²).

Le coût de construction est estimé à 913 676€ HT pour une assiette éligible de 624 000€ (hors acquisition, frais divers, honoraires).

Le projet s'inscrit dans une démarche de développement durable : les matériaux ayant obtenu la norme NF-Environnement ou certification ISO 14000 seront privilégiés et l'objectif d'une construction passive recherché : gestion de l'apport solaire selon la saison, RT 2012, panneaux photovoltaïques..

La SCI Arkadia a sollicité un prêt de 913 676€ auprès d'organismes bancaires.

Compte tenu du montage envisagé, il est proposé d'apporter un soutien financier à ce projet pour un montant total de 100 000€ soit 16 % de l'assiette totale, selon la répartition suivante :

- FM Développement : 50 000€ soit 8 % de l'assiette éligible

- Connect Sytee : 50 000€ soit 8 % de l'assiette éligible.

Versée à la SCI Arkadia, la subvention sera répercutée sur les loyers à régler par chacune des sociétés conformément au règlement d'attribution du dispositif.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 15 novembre 2017

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 12 octobre 2017.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Sont attribuées une subvention d'aide à l'immobilier de 50 000 € au bénéfice de la société FM Développement (subvention versée à la S.C.I. ARKADIA) et une subvention d'aide à l'immobilier de 50 000€ au bénéfice de la société Connect Sytee (subvention versée à la SCI Arkadia).

Article 2 :

Sont approuvés les conventions tripartites correspondantes ci-annexées.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer ces conventions.

Article 4 :

Les crédits nécessaires seront inscrits sur l'Etat Spécial du Territoire du Pays d'Aix sur la ligne 61-20421 qui présente les disponibilités nécessaires.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY

Signé le 19 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 15 novembre 2017